



Circulaire n° 3894

# Circulaire

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes à vocation scolaire

**Objet :** COVID-19 – Transport scolaire lié à l'organisation des groupes A et B du 25 mai au 26 juin 2020

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 04 août 2020

Référence: SFB/PP

Dossier suivi par Cordeiro Melissa  
tél: 247-85161  
mail: melissa.cordeirofreitas@men.lu

**Objet:** Transport scolaire lié à l'organisation des groupes A et B du 25 mai au 26 juin 2020

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réouverture des écoles fondamentales à partir du 25 mai, le Ministère prend exceptionnellement en charge les frais liés à l'organisation du transport supplémentaire dus aux groupes A et B, selon la circulaire aux administrations communales concernant la mise en place du système de l'enseignement en alternance datée du 13 mai 2020.

Afin de déterminer le montant des frais de transports supplémentaires liés à l'organisation des groupes A et B durant la période du 25 mai au 26 juin 2020, la période de référence sera janvier et février comparée à la période de mai et juin.

Les communes sont invitées à faire parvenir les extraits de leur comptabilité à ces deux périodes au service finances et budget à l'attention de Madame Cordeiro Melissa. Pour toute question, veuillez contacter le numéro suivant: 247-85161 ou par email: melissa.cordeirofreitas@men.lu

Le Ministère procédera ensuite à un remboursement après analyse du dossier. La limite de l'introduction de la demande de remboursement est fixée au 31 octobre 2020.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Claude MEISCH

Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enfance et de la Jeunesse